

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **GLV Inc. annonce l'expiration de la période de sollicitation relative à la vente de la division des pâtes et papiers et l'augmentation subséquente par la famille Verreault du prix d'achat à 67 M\$**

**Montréal (Canada) le 10 novembre 2014** - GLV Inc. (« **GLV** ») (TSX : **GLV.A & GLV.B**) a annoncé aujourd'hui que, conformément aux modalités de la Convention d'achat d'actions conclue le 24 septembre 2014 (la « **Convention d'achat d'actions** ») prévoyant la vente (l'« **Opération de vente** ») de sa division des pâtes et papiers (la « **division P&P** ») à 9027173 Canada Inc. (« **9027173** »), une société qui appartient à Richard Verreault, président et chef de la direction de GLV et à Laurent Verreault, président exécutif du conseil de GLV (9027173 et MM. Verreault étant collectivement appelés la « **famille Verreault** »), la période de sollicitation d'offres de 45 jours (la « **période de sollicitation** ») au cours de laquelle GLV était autorisée à solliciter des propositions visant la division P&P qui sont supérieures à celle qui a été faite par la famille Verreault, a expiré le 7 novembre 2014 à 23 h 59 (heure de Montréal).

Pendant la période de sollicitation, laquelle a été initiée par GLV, Financière Banque Nationale Inc., le conseiller financier de GLV, a communiqué avec 25 tierces parties, dont neuf ont conclu une convention de confidentialité et de statu quo avec GLV et ont obtenu des renseignements confidentiels. Aucune proposition supérieure visant la division P&P n'est issue du processus de sollicitation.

Une fois le processus de sollicitation terminé, la famille Verreault a accepté, à la demande du comité indépendant du conseil d'administration de GLV, d'augmenter le prix d'achat payable aux termes de l'Opération de vente proposée pour le faire passer de 65 millions de dollars à 67 millions de dollars et elle a signé, le 9 novembre dernier, une modification à la Convention d'achat d'actions. En conséquence, au moment de la clôture, GLV recevra une somme de 62 millions de dollars au comptant, elle transférera une dette de 2 million de dollars à la famille Verreault et elle recevra le reliquat du prix de vente de 3 millions de dollars payable au cours des 42 prochains mois. Toutes les autres modalités et conditions demeurent essentiellement semblables à celles qui sont prévues dans la Convention d'achat d'actions, selon ce qui est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction transmise par la poste aux actionnaires de GLV le 21 octobre 2014 et disponible à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). GLV n'a pas l'intention de fournir une autre circulaire de sollicitation de procurations par la direction relativement à la modification de la Convention d'achat d'actions.

« À la suite de discussions tenues avec des investisseurs institutionnels sans lien de dépendance, nous sommes confiants que l'Opération de vente sera appuyée par les actionnaires et qu'elle recueillera le niveau d'approbation requis », a affirmé Marc Courtois, président du comité indépendant du conseil.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de GLV (l'« **assemblée extraordinaire** ») visant à examiner l'Opération de vente proposée et le changement de dénomination de la société, soit de

GLV Inc. à Ovivo Inc., se tiendra à l'Hôtel Omni Mont-Royal, La Galerie, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 2R6 le 14 novembre 2014 à 10 h 30, heure de Montréal. La date de référence pour l'exercice des droits de vote à l'assemblée est le 14 octobre 2014.

### **Pourquoi procédons-nous à cette opération de vente?**

Le conseil d'administration de GLV étudie la vente de la division P & P depuis 2010 afin de redéployer le produit qui en sera tiré dans les occasions de croissance à long terme supérieures de sa division de traitement de l'eau (« Ovivo »). Étant donné qu'Ovivo est un chef de file mondial dans le domaine des produits et des services de traitement de l'eau au sein d'un marché mondial en pleine croissance, l'opération de vente est justifiée par les éléments suivants :

- **Crée un chef de file parmi les sociétés spécialisées dans le traitement de l'eau**  
– Ovivo pourra se concentrer sur sa force principale, soit les produits et les solutions de traitement de l'eau.
- **Renforce le bilan d'Ovivo** – la vente de la division P & P permettra d'obtenir un produit net au comptant de quelque 62 millions de dollars et donnera lieu à une position nette d'endettement estimative de 8 millions de dollars à la clôture, en novembre 2014. Ovivo bénéficiera en outre d'une facilité de crédit de 140 millions de dollars, dont une tranche de 60 millions de dollars sera disponible aux fins générales de l'entreprise et une tranche de 80 millions de dollars sera disponible pour des lettres de crédit.
- **Ouvre la voie à la croissance future d'Ovivo** – des liquidités importantes pourront être affectées au financement des objectifs de croissance interne, au développement des produits et aux acquisitions.

**Le conseil d'administration de GLV Inc. recommande à l'unanimité (Richard Verreault et Laurent Verreault, étant des parties apparentées, se sont abstenus de voter), que les actionnaires de GLV votent EN FAVEUR de l'Opération de vente et du changement de dénomination devant être examinés à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GLV.**

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et les documents connexes relatifs à l'assemblée extraordinaire ont été transmis par la poste aux actionnaires et sont également disponibles sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Peu importe le nombre d'actions de GLV que vous détenez, il est important que vous votiez. GLV n'a pas l'intention de poster de nouveaux formulaires de procuration, et elle ne prévoit pas que les intermédiaires enverront de nouveaux formulaires d'instructions de vote, aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée extraordinaire. Les formulaires de procuration et les formulaires d'instructions de vote déjà postés aux actionnaires continueront plutôt à servir pour l'assemblée extraordinaire. Le délai pour le dépôt des formulaires de procuration devant être utilisés lors de l'assemblée extraordinaire demeure inchangé, soit 17h00 (heure de Montréal) le 12 novembre 2014. Les formulaires d'instructions de vote doivent être déposés avant les formulaires de procuration. Les actionnaires ayant déjà dûment rempli et déposé un formulaire de procuration ou remis un formulaire d'instructions de vote n'ont pas d'autres mesures à prendre pour exercer

leur droit de vote relatif à leurs titres, sauf s'ils souhaitent changer leurs instructions de vote. Les actionnaires qui ont rempli et déposé un formulaire de procuration ou qui ont remis un formulaire d'instructions de vote mais qui souhaitent modifier leurs instructions de vote sont priés de communiquer avec Kingsdale Shareholder Services au 1-866-581-0508 ou par courriel à l'adresse [contactus@kingsdaleshareholder.com](mailto:contactus@kingsdaleshareholder.com) pour obtenir de l'aide.

### **Exercice des droits de vote**

Les actionnaires de GLV sont priés de voter aujourd'hui au moyen de l'une des méthodes indiquées ci-après. Les actionnaires qui ont des questions ou ont besoin d'aide pour remplir leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote sont invités à communiquer avec Kingsdale Shareholder Services au 1-866-581-0508 ou par courriel à l'adresse [contactus@kingsdaleshareholder.com](mailto:contactus@kingsdaleshareholder.com).

#### Actionnaires inscrits

En personne	Présentez-vous à l'assemblée et inscrivez-vous auprès de l'agent des transferts, Computershare, dès votre arrivée. Prière de ne pas remplir et retourner votre formulaire de procuration si vous avez l'intention de voter en personne à l'assemblée.
Par téléphone	1 866 732-8683 (sans frais en Amérique du Nord) et entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire. Pour voter, il suffit de suivre les directives de l'enregistrement vocal interactif.
Par télécopieur	416 263-9524 ou 1 866 249-7775 (sans frais en Amérique du Nord)
Par la poste	Indiquez vos instructions de vote, signez le formulaire de procuration et faites parvenir le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :  Services aux investisseurs Computershare Inc. À l'attention du service des procurations 100 University Avenue Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Sur Internet	Accédez à la page <a href="http://www.investorvote.com">www.investorvote.com</a> . Saisissez le numéro de contrôle à 15 chiffres imprimé sur le formulaire et suivez les directives à l'écran.
Questions?	Appelez Kingsdale au 1 866 581-0508 (sans frais en Amérique du Nord), ou au 416 867-2272 (à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

### Actionnaires non inscrits

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier ou autre intermédiaire sont invités à transmettre leurs instructions de vote comme il est indiqué dans le formulaire d'instructions de vote qu'ils ont reçu directement de GLV avec la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ou, s'ils ont reçu un formulaire d'instructions de vote de leur courtier ou autre intermédiaire, conformément aux instructions qui figurent sur ce formulaire.

### **Déclarations prospectives**

Certaines déclarations dans le présent communiqué de presse et d'autres communications publiques concernant les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prévisions de la direction peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations prospectives sont identifiées par l'emploi de termes tels que « prévoir », « projeter », « pouvoir », « planifier », « viser », « estimer » et autres termes semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel, notamment à l'égard de certaines hypothèses. La direction de GLV tient à préciser que les déclarations prospectives comportent diverses incertitudes et divers risques connus et inconnus par suite desquels les résultats réels et futurs de GLV pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations que les déclarations prospectives expriment ou laissent entendre, notamment en ce qui concerne le résultat du vote devant être tenu à l'assemblée extraordinaire. Les déclarations prospectives présentées dans le présent communiqué de presse ont été faites en date des présentes, et à moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de GLV n'assume aucune obligation de les mettre à jour.

De l'information sur les facteurs de risque auxquels est exposée GLV Inc. est fournie à la rubrique 11 intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 et à la circulaire de sollicitation de procurations relative à l'Opération qui peuvent être consultés sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et sur le site Web de la Société ([www.glv.com](http://www.glv.com)).

### **À propos de GLV Inc.**

GLV est constitué d'entreprises internationales œuvrant principalement dans les secteurs du traitement des eaux (Ovivo) et des pâtes et papiers (GL&V Pâtes et Papiers), qui offrent des solutions technologiques complètes, ainsi que des services et de l'équipement adaptés aux besoins spécifiques de ses clients. Les unités d'affaires du Groupe GLV exercent leurs activités dans plus de 25 pays et comptent environ 1 680 employés. GLV Inc. est une société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto sous les symboles GLV.A et GLV.B.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :**

Marc Barbeau  
Président d'Ovivo  
Vice-président exécutif de GLV Inc.  
Tél. : + 1 514 284-4238

François Dufresne  
Chef de la direction financière  
Tél. : + 1 514 842-7236  
[communications@glv.com](mailto:communications@glv.com)

Kingsdale Shareholder Services  
Tél. : + 1 866 581-0508 (sans frais)  
[contactus@kingsdaleshareholder.com](mailto:contactus@kingsdaleshareholder.com)